

## BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

### 1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom

SGI : .....ACTIBOURSE.....

Siège social : ...Boulevard de France...Cotonou.....BENIN.....

Adresse : .....08 BP 0879.....

Téléphone : ...21 31 53 43.....

Télécopieur : 21 31 78 00.....

ANB : BENIN.....

Nom & prénoms du Représentant légal : .....EGUE Omo-Délé.....

Fonction du Représentant légal : ...Directeur Général Adjoint.....

Email : information@boa-actibourse.com /oegue@boa-actibourse.com.....

### 2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : ...BOA-BENIN.....

Symbole : .....BOAB.....

Siège social : ... Boulevard de France...COTONOU.....BENIN.....

Téléphone : ...(229) 21 31 32 28.....

Télécopie : ...(229) 21 31 46 58.....

Email : ...information@boabenin.com /www.boabenin.com.....

### 3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : SOSSOUKPE Ninice .....		
Date de signature du contrat : 08/12/2000	Contrat renouvelé ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée du contrat : 2ans renouvelables par tacite reconduction.....	Combien de fois : .....5.....	Date du dernier renouvellement:07/12/2010
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : .....10..... (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%.....		
Compte DCBR utilisé : .....11 947.....		

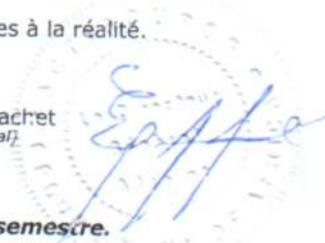
### 4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 30/06/2011	Au 30/06/2010	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	4 363	4 681	-318	-6,79
Valeur en espèces (F CFA)	209 207 500	217 577 210	-8 369 710	-4

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Cotonou, le 04/07/ 2011.

Signature et cachet  
(du déclarant ou son Représentant légal)



**NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.**